

**Commission économique pour l'Europe****Bureau régional
de l'Organisation mondiale
de la Santé pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports, la santé
et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Vingt et unième session**

Genève, 23-25 octobre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt et unième
session*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Planification des transports pour l'avenir.
4. Exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a) Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement ;
 - b) Activités de communication ;
 - c) Questions financières ;
 - d) Programme de travail pour 2023-2024 ;
 - e) Mécanismes d'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ;
 - f) Suivi de l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.

* La vingt et unième session du Comité directeur se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la Santé, à Genève. Des informations concernant la procédure d'inscription seront disponibles à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1002240/>. Pour des raisons d'économie, les représentants qui participeront à la session sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents cités dans le présent ordre du jour provisoire, disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/pep/events/twenty-first-session-steering-committee-transport-health-and-environment-pan-european-0>.



5. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux.
6. Questions diverses.
7. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) devrait adopter l'ordre du jour de sa vingt et unième session, tel que l'a établi le secrétariat, dans lequel sont représentés la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS/Europe), en consultation avec le Bureau du Comité directeur.

Document(s)

Projet d'ordre du jour provisoire annoté de la vingt et unième session (ECE/AC.21/SC/2023/1-EUCHP2219536/1.1)

2. Élection du Bureau

Conformément à son règlement intérieur¹, le Comité élira un nouveau vice-président ou une nouvelle vice-présidente. La présidence est occupée par roulement par des représentants des secteurs des transports, de la santé et de l'environnement. À la vingt et unième session, elle sera occupée par un(e) représentant(e) du secteur de l'environnement. Les deux vice-présidents seront la personne devant assurer la présidence à la prochaine session (la vingt-deuxième) et celle qui l'a assurée à la session précédente (la vingtième).

Les membres du Bureau ont été élus en 2021.

3. Planification des transports pour l'avenir

Les États membres et les parties prenantes auront la possibilité de discuter de la manière dont ils envisagent l'évolution des transports et de l'aménagement urbain dans les décennies à venir. Les discussions pourraient porter sur les points suivants : l'avenir des transports publics, l'intégration des transports et de l'aménagement urbain, la promotion de la mobilité active et d'une mobilité et de transports résilients face aux changements climatiques, et le financement des transports publics et de la mobilité active.

4. Exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

a) Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne (modalités hybrides), 17-18 mai 2021), les États membres ont décidé d'élaborer, pour adoption en 2023, une stratégie paneuropéenne globale pour les transports, la santé et l'environnement, assortie d'un plan d'exécution précis, afin de réaliser leur ambition commune et d'orienter les travaux futurs du PPE-TSE². À sa dix-neuvième réunion (Genève (modalités hybrides), 27-28 octobre 2021), le Comité directeur a créé un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet de stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement et de réfléchir à d'éventuels instruments juridiques³.

¹ Voir <https://thepep.unece.org/rules-procedure>.

² ECE/AC.21/2021/2/Corr.1-EUCHP2018924/4.3.2/Corr.1, par. 6.

³ ECE/AC.21/SC/2021/2-EUCHP2018924/4.1/2, par. 20 à 25.

À sa vingtième session (Genève, 17-19 octobre 2022), sur proposition du groupe de travail, le Comité directeur a décidé de modifier le calendrier des travaux d'élaboration de la stratégie et est convenu de ce qui suit : i) un projet de stratégie détaillé serait présenté à l'automne 2023 ; ii) les travaux relatifs aux éventuels instruments juridiques seraient entrepris à l'automne 2023, et les travaux relatifs à la stratégie seraient achevés à l'automne 2024 ; iii) les travaux menés par la suite porteraient uniquement sur les éventuels instruments juridiques et devraient s'achever en 2025⁴.

Le Comité directeur devrait : i) formuler des observations et commentaires sur le premier projet de stratégie présenté par le groupe de travail, avec l'aide d'un consultant ; ii) fournir au groupe de travail des orientations pour l'élaboration de la version définitive de la stratégie, en vue de son adoption en 2024 ; iii) engager les travaux sur les éventuels instruments juridiques et fournir des orientations à ce sujet au groupe de travail.

Document(s)

Projet de stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement
(ECE/AC.21/SC/2023/5-EUHP2219536/1.1/5)

Document informel sur un éventuel cadre juridique pour le PPE-TSE
(document informel n° 1)

Projet de stratégie : information complémentaire
(document informel n° 2)

b) Activités de communication

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, il a été décidé d'élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser les parties prenantes et les citoyens aux possibilités et avantages offerts par des transports respectueux de l'environnement et de la santé et pour faire connaître les résultats du PPE-TSE⁵. À sa vingtième session, le Comité directeur a demandé au secrétariat d'établir une version définitive de la stratégie et de la soumettre au Comité directeur à sa session suivante, dans un document officiel publié dans les trois langues officielles de la CEE⁶.

Le Comité directeur est invité à adopter la stratégie et à débattre de son exécution, en particulier du point de vue financier.

Document(s)

Projet de stratégie de communication pour le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2023/6-EUHP2219536/1.1/6)

c) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de la façon dont les fonds ont été utilisés en 2023 et des dépenses prévues pour 2024 compte tenu du programme de travail. Les délégations souhaiteront peut-être faire des annonces de contributions en espèces ou en nature pour l'appui aux activités du PPE-TSE.

Document(s)

Situation du Fonds d'affectation spéciale du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2023/3-EUHP2219536/1.1/3)

⁴ ECE/AC.21/SC/2022/2-EUHP2219536/1.1/2, par. 24 b).

⁵ ECE/AC.21/2021/5-EUHP2018924/4.3.5, par. 9 c) et tableau, domaine d'activité 1, quatrième activité de la liste.

⁶ ECE/AC.21/SC/2022/2-EUHP2219536/1.1/2, par. 27 c).

d) Programme de travail pour 2023-2024

Le Comité directeur discutera d'un projet de programme de travail pour 2023-2024 qui fera apparaître les activités menées au cours de l'année écoulée par l'intermédiaire de ses mécanismes d'exécution et les résultats escomptés pour l'année à venir.

Le Comité sera invité à passer en revue les activités menées en 2023 et à adopter son programme de travail pour 2023-2024, dont les activités à mener dans le cadre des préparatifs de la sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui se tiendra en 2025 conformément à la Déclaration de Vienne⁷.

Document(s)

Projet de programme de travail pour 2023-2024
(ECE/AC.21/SC/2023/4-EUHP2219536/1.1/4).

e) Mécanismes d'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Le Comité directeur se penchera sur les activités prévues dans le cadre des partenariats existants et nouveaux. Il souhaitera peut-être examiner les diverses manifestations et activités déjà organisées en 2023-2024 ou prévues pour cette période dans le cadre d'autres mécanismes d'exécution.

Document(s)

f) Suivi de l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

À sa vingtième session, le Comité directeur a demandé au secrétariat de réaliser l'enquête pour 2023, en utilisant la version actualisée du questionnaire, et d'en présenter les résultats, à l'aide des outils de visualisation proposés, dans un document officiel publié dans les trois langues officielles de la CEE, afin de faciliter la mise en commun des bonnes pratiques⁸. Comme les résultats de l'enquête ne seront disponibles qu'après la date limite de soumission des documents officiels, pour donner aux États membres le temps de procéder à des consultations en interne, le Bureau a prié le secrétariat de rendre compte des résultats de l'enquête dans un document informel et a demandé qu'en 2025, les documents soient prêts à temps pour être soumis comme documents officiels.

Le Comité directeur sera invité à prendre note des résultats de l'enquête et à discuter de leur diffusion.

Les États membres souhaiteront peut-être informer les autres membres des initiatives, politiques ou projets de leur pays concernant les transports, la santé et l'environnement.

Document(s)

Résultats de l'enquête de 2023 sur l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (document informel n° 3).

5. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents visant à renforcer les synergies. Il souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir le PPE-TSE en tant que modèle à suivre par les autres régions et de renforcer la collaboration avec les organisations et mécanismes internationaux.

⁷ ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUHP2018924/4.3.2/Add.1, par. 38.

⁸ ECE/AC.21/SC/2022/2-EUHP2219536/1.1/2, par. 56 d).

6. Questions diverses

Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

7. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau

Le Comité directeur souhaitera peut-être réfléchir au calendrier des réunions à venir, à savoir la date de sa vingt-deuxième session et les dates et lieux des prochaines réunions du Bureau.
